

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG
Centre national de gestion

Délibération n° 2011-09 du 9 novembre 2011 fixant le tableau des emplois pour l'année 2012

NOR : ETSN1130921X

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13 et 15 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central du 7 novembre 2011 ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du Centre national de gestion ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau des emplois autorisés, en équivalents temps plein, pour le CNG au titre de l'année 2012 est fixé à 122, auxquels s'ajoutent 3 emplois transférés à partir du plafond d'emplois du ministère chargé de la santé, soit au total à 125 emplois.

Article 2

La directrice générale du CNG est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 9 novembre 2011.

Pour extrait certifié conforme :
Le président du conseil d'administration,
J. RICHARD